

RÈGLEMENT D'ACTION

ARTICLE 1 - GÉNERALITÉS

- 1.1 Ce règlement d'action (ci-après: Règlement d'Action) s'applique à l'action organisée Promotion Easy « plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites à l'achat d'un appareil Novy Easy » organisé par NOVY SA, dont le siège social est Noordlaan 6, à 8520 Kuurne (Belgique), enregistrée dans le registre BCE sous le numéro d'entreprise 0436.260.171 (ci-après « Novy »).
- 1.2 En participant à l'action, le participant accepte ce Règlement d'Action et toutes ses dispositions, ainsi que toute décision prise par Novy dans le cadre de l'action.
- 1.3 Chaque participant qui remplit les conditions d'admission reçoit une plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites à l'achat d'un appareil Novy Easy dans les conditions de ce Règlement d'action (ci-après : l'**Action**).

ARTICLE 2 – CONDITIONS D'ADMISSION

- 2.1 Chaque participant final âgé de 18 ans ou plus au moment de l'Action et résidant en Belgique, qui a reçu un code promotionnel peut participer à l'Action.
- 2.2 La personne mentionnée ci-dessous (2.1) peut recevoir un code promotionnel en enregistrant sur https://www.novy.com/fr-be/promotions/recevez-un-code-promotionnel-novy-unique/.
- 2.3 Après l'achat d'un produit Novy Easy le participant peut commander la plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites sur https://www.novy.com/fr-be/promotions/batterie-3-pieces-berghoff-gratuite-lors-de-l-achat-d-un-novy-easy/ et https://www.novy.com/fr-be/promotions/une-plaque-de-grill-ou-teppanyaki-lors-de-l-achat-d-un-novy-easy/ en remplissant le code promotionnel, le numéro de série, l'envoi d'une copie du bon de commande signé ou la facture, l'acceptation de ce Règlement d'Action et l'acceptation de la déclaration de confidentialité.
- 2.4 Les prénom, le nom, l'adresse e-mail et l'adresse qui sont indiqués sur la preuve d'achat ou de la facture du produit Novy Easy doivent correspondre aux coordonnées du participant sur le formulaire de l'Action.
- 2.5 Les inscriptions incomplètes ou incorrectes, les inscriptions qui ne sont pas conformes à ce Règlement d'Action et/ou les demandes d'inscription qui arrivent après le 30 juin 2022 sont considérées comme non valides et ne sont donc pas prises en considération pour l'Action.
- 2.6 Les mineurs ne peuvent participer à l'Action qu'avec la permission expresse de (l'un de) leurs parents ou de leur tuteur. Si un mineur participe à l'Action, Novy présume que le mineur a reçu cette autorisation.



- 2.7 Seules les participations individuelles sont prises en considération.
- 2.8 Les employés de Novy et les membres de leur famille (personnes domiciliées à la même adresse) ne peuvent pas participer à cette Action s'ils ont été impliqués dans l'organisation de l'Action.
- 2.9 Dans l'hypothèse où un participant ne remplit pas toutes les conditions d'admission, il perd automatiquement son droit à la plaque plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites, sans compensation et sans aucun recours.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE L'ACTION

- 3.1 Après l'achat d'un produit Novy Easy, le participant peut s'enregistrer sur le site <u>www.novy.com/fr-be/</u>. Dans le cas où le participant remplit les conditions d'admission de l'Action, il recevra de Novy une plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites.
- 3.2 Le code d'action peut être demandé du 1er novembre au 15 décembre 2021 et n'est valable que pour la commande d'un Novy Easy, le code pouvant être utilisé jusqu'au 30 juin 2022.
- 3.3 L'Action est exclusivement valable sur les appareils achetés en Belgique.
- 3.4 Chaque participant ne peut utiliser l'Action qu'une seule fois.
- 3.8 L'Action est valable jusqu'à épuisement des stocks. Novy se réserve le droit, sans y être obligée, de fournir au participant un produit alternatif de valeur égale en cas d'épuisement du stock de la plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites.
- 3.9 Cette Action ne peut pas être combinée avec des autres actions de Novy et n'est pas transférable. La plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites n'est/ne sont pas transférable, échangeable ou encaissable.
- 3.10 Novy se réserve le droit de modifier l'Action, son déroulement et/ou le Règlement d'Action ou de mettre fin à l'Action plus tôt sans en indiquer de motif.



ARTICLE 4 – RESPONSABILITÉ

- 4.1 Novy ne peut être tenue responsable qu'en cas de dommages causés par ses propres fautes graves ou délibérées, de fraude et de dol. Novy n'est pas responsable des autres fautes. Novy est uniquement responsable des dommages directs et n'est jamais responsable des dommages indirects, en ce compris (mais sans s'y limiter) les dommages consécutifs, le manque à gagner, les économies perdues ou les dommages causés à des tiers.
- 4.2 Sans préjudice de l'article 4.1 et des dispositions du droit impératif, Novy ne peut pas être tenue responsable de (sans que cette liste ne soit exhaustive):
- la perte ou l'endommagement de la plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites ;
- le livraison tardive de la plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites au participant dans le cas où le participant aurait rempli le formulaire de manière incomplète ou incorrecte ;
- les dommages causés par une utilisation incorrecte ou illégale de la plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites par le participant ;
- l'adéquation de la plaque grill ou teppan yaki gratuite ou 3 casseroles Berghoff gratuites à un but spécifique ;
- toute modification de l'Action, de son déroulement et/ou du Règlement d'Action ou de la fin prématurée de l'Action conformément à l'article 3.10 du Règlement ; et
- fautes d'impression et de frappe, ainsi que d'autres problèmes techniques (en ce compris le fonctionnement du site web de Novy). Si le déroulement de l'Action était perturbé par un incident technique, Novy mettra tout en œuvre pour en neutraliser les effets perturbateurs.

ARTICLE 5 - POLITIQUE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

5.1 Dans la déclaration de confidentialité disponible sur <u>www.novy.com</u>, il est expliqué comment Novy traitera les données à caractère personnel des participants.

ARTICLE 6 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

- 6.1 L'Action et ce Règlement d'Action sont exclusivement régies par le droit belge.
- 6.2 Tous les litiges relatifs à l'Action et au Règlement d'Action seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux du siège social de Novy.

ARTICLE 7 - QUESTIONS ET COMMENTAIRES

7.1 En cas de questions et de commentaires, nous vous invitons à contacter Novy à l'adresse e-mail suivante (disponible un mois après la clôture de l'Action): marketing@novy.be.

